

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 septembre 2019

N° 2019-87B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-neuf, 3 septembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du Château Ségure à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (8) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri, MOUNIQ Jean

Titulaires absents (2) : DUBERNARD Alain, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe qu'il convient de signer une convention avec la commune d'Aspin-Aure pour confier à la CC Aure Louron la gestion du site naturel de « La Serre » dédié à la pratique de l'escalade.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention et demande aux membres du bureau d'en approuver les termes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire décide :

- De valider le projet de convention tel qu'énoncé par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

OBJET : Convention relative à l'usage du site naturel de « La Serre » à Aspin-Aure dédié à la pratique de l'escalade

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU